

TRIBUNAL

Digue de Wissant : la commune l'emporte, les travaux continuent

Mercredi 26 novembre, le juge des référés a rejeté la demande de suspensions des travaux de la digue, souhaitée au début du mois par quatre riverains wissantais

Mercredi dernier, le tribunal administratif de Lille étudiait la demande de suspension des travaux de la digue de Wissant. Le lendemain, le juge a mis fin au suspense en rejetant la requête des quatre Wissantais à l'origine de la demande. Pour maître Bodart, l'avocat des requérants, la partie n'est pas terminée. « Nous sommes évidemment déçus, confie-t-il. Sur le fond, j'espère que la commune va tendre la main aux opposants. » La première décision du tribunal se portait effectivement sur l'urgence de la situation. Dans les mois à venir, le fond de l'affaire serait une nouvelle fois étudié et, même si les travaux ne devaient pas être stoppés, la commune pourrait être contrainte de revoir sa copie sur certains points. « Notamment au sujet du réensablement de la baie de Wissant et du pied du perré », ajoute maître Bodart.

« Un grand soulagement pour la commune de Wissant »

Le juge des référés a décidé de ne pas suspendre les travaux car « il n'y

a pas de risque immédiat pour la sécurité des requérants ou de leurs habitations »

Le chantier doit se terminer le 30 juin 2015

De son côté, Bernard Bracq, maire de Wissant, exulte. « C'est un grand soulagement pour la commune, déclare l'élue, même si je ne suis pas étonnée par cette juste décision. Les travaux de la digue sont primordiaux. » Sauf revirement de situation ou intempéries, le chantier devrait se terminer le 30 juin 2015. Les requérants devront également verser la somme de 1 500 euros à la commune en guise de dommages et intérêts. « Je pense que je vais mieux dormir ce soir, termine avec soulagement Bernard Bracq. On se bat depuis six ans et ces derniers temps, ça devenait difficile de positiver. »

La partie n'est pas encore terminée. Le fond du dossier sera soumis au tribunal administratif qui décidera si oui ou non, les travaux doivent être orientés différemment, comme le soutiennent les quatre riverains à l'origine de la requête et d'autres associations wissantaises.

THOMAS DAGBERT

« Alertar les scientifiques »

Lors de l'audience du tribunal administratif de Lille, seul un des quatre requérants était présent. Stéphane Blondé, membre des associations « Les amis de Wissant », « l'Association de la Dune d'aval » et « l'Association de Sauvagerie de l'Habitat du Bas Wissant », n'est pas forcément étonné par la décision rendue jeudi dernier. « L'intérêt général veut que les travaux se poursuivent pour protéger la digue. Mais je ne comprends pas pourquoi le maire s'abstient de prendre en compte la dune d'aval. » Avec trois de ses voisins, Stéphane Blondé avait décidé de recourir au référé de suspension pour stopper les travaux. Une réaction qui fait beaucoup parler dans la petite commune. « C'est un moyen pour nous d'alerter les scientifiques sur la situation actuelle et de préconiser une position d'ensemble, sur toute la baie de Wissant. »

Cet Hazeubrouckois regrette également le clivage qui perdure à Wissant depuis plusieurs années. « Les voisins de la dune d'aval ont lâchement

abandonné les autres riverains, ajoute Stéphane Blondé. Je peux comprendre la crainte des commerçants qui ont besoin de cette digue pour travailler mais pour d'autres, je me pose des questions. C'est un manque de solidarité que je regrette. » Les riverains ne devaient pas faire appel de la décision du tribunal administratif, mais leur

combat n'est pas terminé pour autant. « Je prends un exemple simple : supprimer la descente à bateaux ouest est une grosse erreur. En cas de problème, les secours ne peuvent pas intervenir. C'est sur ce genre de détails que nous souhaitons interpeller les services concernés. »

T.D.



Les quatre Wissantais à l'origine de la demande de suspension des travaux n'ont pas obtenu gain de cause. archives SdP

Le blockhaus bientôt détruit

En concertation avec les services de l'État, la mairie de Wissant et Eden 62, le conservatoire du littoral a décidé de procéder à la destruction d'un blockhaus situé sur l'une de ses propriétés, sur la dune d'Aval.

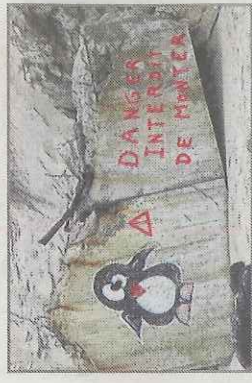
Les intempéries de l'hiver dernier ont provoqué la chute d'une partie du blockhaus, créant ainsi une situation de risque pour les personnes sur les terrains du conservatoire et sur le domaine public maritime, géré par l'État, en ce lieu de forte fréquentation situé au cœur du site des Deux Caps.

Des premières mesures ont été prises avant l'été afin de réduire ce risque par une interdiction d'accès et un affichage. A la demande du préfet et en étroite partenariat avec les services de l'État, le conservatoire du littoral a lancé en urgence en novembre une consultation pour procéder à la destruction du blockhaus et à la renaturation du site.

L'opération répond à trois impératifs : sécuriser l'environnement



Alain Toulemonde (à gauche) et Stéphane Blondé (à droite) au tribunal administratif de Lille mercredi 26 novembre.



Le blockhaus devrait être détruit dans les jours à venir.

du blockhaus, sécuriser le chantier, limiter l'impact sur le milieu. Financée par l'État et le conservatoire, elle doit permettre la dépollution du site (sous la direction des démineurs de la Sécurité civile), la démolition et l'évacuation du bâtiment.

À l'issue de cette opération, la dune sera renaturée (1000 m³ de sable seront apportés, soit plus que le volume occupé par le blockhaus).

L'attention des riverains et du public est attirée sur la prudence qui s'impose lors d'une telle opération.

notre subvibm 2 6 6 50. Aquari

02

03